

SÉANCE DU 25 JANVIER 1892.

PRÉSIDENTE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 ¹/₄ heures.

Ouvrages présentés. — Description stratigraphique et paléontologique d'une assise de sables inférieure à l'argile ypresienne, représentant en Belgique les Oldhaven beds du bassin de Londres, par M. E. Delvaux, membre effectif.

Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne, par M. le baron Alfred de Loë, membre effectif.

L'œuvre ethnographique de Nicolas-Martin Petit, par E.-T. Hamy, membre honoraire.

Alexander Brunias, peintre ethnographe de la fin du XVIII^e siècle. Courte notice sur son œuvre, par le même.

Iets over Celebesser en Reimerswaler schedels, par le Dr J. Sasse, membre honoraire.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n^o 11.

Annuaire de l'Académie royale, 1892.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1891, n^o 6.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, tome XVIII, livraisons 1 et 2.

L'Anthropologie, 1891, n^o 6.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, décembre 1891.

L'Anomalo, novembre-décembre 1891.

O mundo legal e judiciario, 25 décembre 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — La Société des sciences naturelles de Zurich demande l'échange des publications. — Renvoi au Bureau.

Mort de M. de Quatrefages. — Une triste nouvelle est parvenue, il y a quelques jours, à la Société, la mort de M. A. de Quatrefages de Bréau, survenue à Paris, le 12 janvier. Le vénérable octogénaire a succombé après quelques jours de maladie, enlevé brusquement à l'affection de ses parents, de ses élèves, de ses amis. Nous ne donnerons pas ici la liste des nombreux travaux qui ont valu à l'illustre défunt la gloire bien méritée et les grands honneurs auxquels il a atteint. L'auteur des *Crania ethnica*, de *l'Unité de l'espèce-humaine*, des *Polynésiens et leurs migrations*, de *Les Hommes fossiles et les Hommes sauvages* n'a pas besoin qu'on rappelle les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance des savants de tous les pays.

Le Bureau de la Société d'anthropologie de Bruxelles s'est empressé d'adresser à Madame de Quatrefages une lettre exprimant toute la part que nous prenions à la perte de notre regretté membre honoraire.

✓
COMMUNICATION DE M. TIBERGHIEU.
NOTE SUR UN CAS DE PHOCOMÉLIE.

Le cas que j'ai l'honneur de vous présenter est extrêmement rare : c'est une absence congénitale des deux avant-bras compliquée d'une absence de deux doigts à chaque main.

Je n'ai pu trouver qu'un seul cas publié en Belgique : c'est celui présenté en 1884, à la Société anatomo-pathologique de Bruxelles, par M. Gevaert. Il y avait absence congénitale des radius et de deux ou trois doigts à chaque main.

Le docteur Albrecht a été chargé de présenter un rapport sur ce cas intéressant, mais je ne l'ai pas retrouvé dans les Annales de la Société : j'ignore s'il a été publié en Belgique.

Quant au cas présenté par MM. Charon et Stocquart, il s'agissait d'une absence unilatérale de l'humérus. Comme M. Houzé l'a fait voir, ce cas se rapporte plutôt à la pathologie de la grossesse qu'à la tératologie.

Bien que de tout temps les monstruosité aient excité l'attention des observateurs, c'est seulement depuis E. Geoffroy Saint-Hilaire que leur étude est entrée dans une voie réellement scientifique. Leur classification, développée par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, est encore aujourd'hui la plus généralement adoptée. D'après ces auteurs, le cas que vous avez sous les yeux rentre dans les *Monstres autosites*, de la famille des *Éctroméliens* et du genre *Phocomèle*.

La phocomélie est une difformité dans laquelle les mains ou les pieds, qui peuvent être de grandeur normale, semblent s'attacher directement aux épaules ou au bassin, ou sont supportés par des membres excessivement courts.

Cette difformité peut affecter les deux membres supérieurs, ou les deux membres inférieurs, parfois les quatre membres à la fois.

Is. Geoffroy Saint-Hilaire prévoit le cas où un seul membre peut être affecté, mais il ajoute que ce cas n'a pas encore été observé.

Bien que Is. Geoffroy Saint-Hilaire range les cas de ce genre parmi les monstruosité, il reconnaît cependant qu'ils forment la transition entre les anomalies et les monstres.

Voici d'ailleurs sa définition : « Les monstruosité sont des déviations du type spécifique, complexes, très graves, vicieuses, apparentes à l'extérieur et congénitales. »

Cette définition montre que la science des monstruosité ne peut pas être séparée de l'embryogénie.

Un grand nombre de théories ont été émises pour expliquer les monstruosité : celles de Meckel et de E. Geoffroy Saint-Hilaire, sur l'arrêt et le retard de développement du fœtus n'en donnent pas la cause intime, s'ils font comprendre la formation de certaines d'entre elles.

Les causes physiques mises en œuvre par un grand nombre d'expérimentateurs, dont le principal est Dareste, ont produit beaucoup de monstruosité simples.

Enfin l'hérédité et peut-être la consanguinité, jouent certainement un grand rôle dans leur production.

D'après Is. Geoffroy Saint-Hilaire, les cas de ce genre seraient plus fréquents dans la classe pauvre et chez les femmes non mariées.

Dans le grand atlas de Förster, il y a un cas figuré : c'est celui de la planche XI, fig. 22 (perobractus). Dans les figures 20, 21 et 23, il n'y a qu'un seul doigt à chaque main.

Dans l'atlas de Geoffroy Saint-Hilaire, il n'y a pas de cas figuré ; mais, dans le texte, il cite deux cas de phocomélie, dont un des quatre membres et un des deux membres inférieurs.

Enfin, en recherchant dans l'*Index medicus* et dans l'*Index catalogue*, je n'ai pas trouvé de cas de phocomélie des deux membres supérieurs.

Vous voyez, d'après cela, que les cas de l'espèce sont réellement très rares.

Dans le cas présent, il s'agit d'une jeune fille de 21 ans. Voici ses antécédents : ils sont vraiment curieux.

Son arrière-grand'mère avait cinq doigts à chaque main, mais n'avait pas de pouces. Les avant-bras étaient très courts.

Son frère avait la même difformité.

Il eut plusieurs enfants, dont deux, un garçon et une fille, étaient conformés comme lui.

Le garçon eut à son tour un fils sans pouces et avec les avant-bras trop courts.

Sa grand'mère n'avait pas d'avant-bras gauche; à la main gauche, les deux doigts du milieu étaient rétractés en flexion : il n'y avait pas de pouce; à droite, le pouce n'avait pas sa forme normale. La face palmaire était convexe.

La mère avait la même difformité de l'avant-bras et de la main gauche, mais elle avait un rudiment de pouce non articulé, d'environ 2 centimètres et muni d'un ongle.

La sœur de celle-ci avait les bras d'une longueur exagérée, mais n'avait pas d'avant-bras : à la main gauche seulement quatre doigts. A droite, il existait un rudiment de pouce de 2 centimètres, sans articulation, mais avec un ongle.

Le premier enfant de celle-ci n'avait pas non plus d'avant-bras, et n'avait que deux doigts à une main et trois à l'autre. Une autre sœur de la mère, morte en bas âge, avait également une difformité des membres supérieurs.

Les frères et sœurs de la jeune fille sont tous bien conformés. Une de ses sœurs a une petite fille qui n'a aucune difformité.

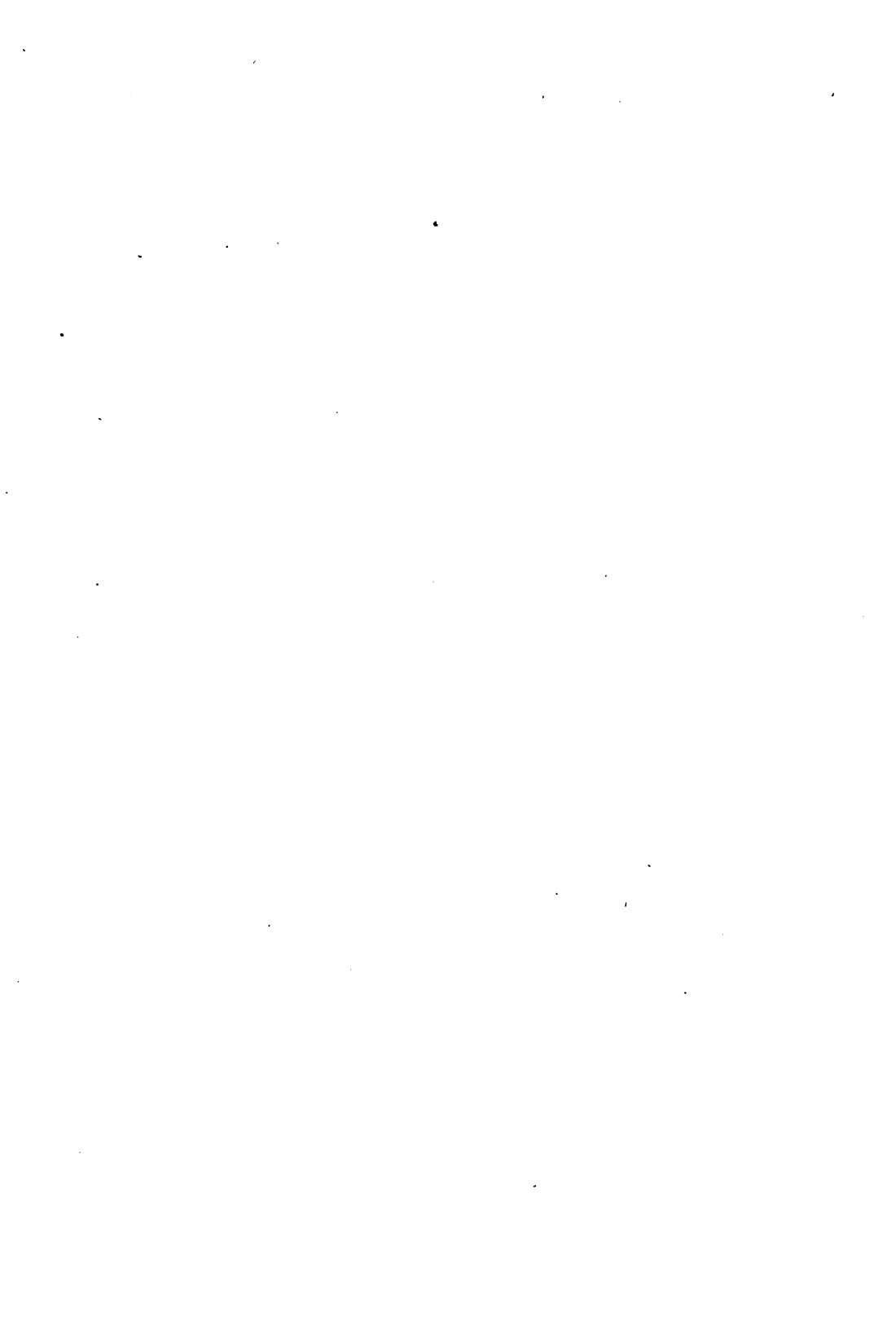
Chez les individus affectés de phocomélie des membres inférieurs, les organes reproducteurs existent en général d'une façon très incomplète, au moins chez les mâles; il y a même souvent de l'impuissance. Geoffroy Saint-Hilaire s'est demandé si, dans le cas d'ectromélie des membres supérieurs, la monstruosité est transmissible par voie de génération, les organes sexuels étant, dans ce cas, ordinairement normaux. Il répondait affirmativement pour le chien. Ce cas-ci vient démontrer qu'il en est de même chez l'homme. Ce qui est remarquable également, c'est que ce sont toujours les femmes qui ont été frappées par la difformité, et cela déjà pendant quatre générations du côté de la bisaïeule. Du côté de l'arrière-grand-oncle, il y eut des garçons et une fille difformes.

Comme vous pouvez le voir, il existe, au niveau des épaules, une très forte saillie formée par l'extrémité externe de la clavicule et par l'acromion.

Immédiatement au-dessous existe un creux analogue à celui qu'on observe dans les luxations de l'épaule (sous-glénoïdienne).



Dr TIBERGHEN, UN CAS DE PHOCOMÉLIE.



L'articulation scapulo-humérale n'existe, en effet, ni à droite ni à gauche.

Les clavicules paraissent normales, mais celle de gauche est plus courte et moins large qu'à droite.

Les omoplates sont fortement déformées; les épines des deux côtés sont saillantes; la partie sus-épineuse de l'écaille, ainsi que les muscles sus-épineux, paraissent ne pas exister. Les apophyses coracoïdes ne sont représentées que par une très légère saillie.

Les cavités glénoïdes n'existent probablement pas.

Quoique peu étendus, les mouvements de l'épaule sont cependant possibles, au moins à droite: la jeune fille est capable d'écrire et même de coudre et de crocheter. De la main gauche, elle ne peut rien faire du tout.

Un grand nombre de muscles sont atrophiés ou n'existent plus. Ce sont surtout les muscles postérieurs: grand dorsal, grand rond, sous- et sus-épineux, triceps brachial. À droite, le deltoïde se contracte légèrement; à gauche, il a disparu. Le grand pectoral est fortement diminué.

A cause de l'absence ou de l'atrophie de ces muscles, et de la position occupée par la tête de l'humérus, qui se trouve beaucoup plus bas que normalement, le creux axillaire est complètement effacé.

À droite, le biceps peut se sentir assez facilement; il semble s'insérer en bas, au troisième ou au quatrième métacarpien. À gauche, le biceps est tout à fait rudimentaire; il a la même insertion qu'à droite.

L'humérus mesure, à droite, environ 16 centimètres; à gauche, seulement 10.

À l'âge de 10 ans, le bras droit, depuis l'acromion jusqu'à l'extrémité des doigts, mesurait 22 centimètres. Actuellement, il en a 35.

Si j'ai nommé l'os du bras humérus, c'est que par la palpation la plus attentive on ne peut y découvrir qu'un seul os, et que celui-ci, tout au moins par la forme de son extrémité supérieure et de son corps, rappelle absolument l'humérus. On ne sent aucune trace de soudure.

Son extrémité inférieure, qui est déformée et où l'on ne retrouve ni l'épitrôchlée ni l'épicondyle, s'articule directement avec les os du carpe.

On ne peut soupçonner la présence des os de l'avant-bras; s'ils existent réellement, ils sont absolument rudimentaires et l'on ne pourra s'assurer de leur existence que par l'autopsie.

Les os du carpe sont moins nombreux que normalement : le sca-
phoïde, le trapèze et le trapézoïde manquent probablement.

Du côté droit, l'articulation huméro-carpienne forme un coude
très apparent par suite de la rétraction du biceps. L'extension est
impossible.

Les os du métacarpe sont au nombre de trois. Ils sont relative-
ment très longs et s'articulent avec les trois doigts, formés chacun
de trois phalanges. Les doigts paraissent avoir leur longueur
normale. Le doigt le plus long est au milieu.

Du côté droit, les doigts sont légèrement rétractés en flexion.

Du côté gauche, tous les os sont plus courts et moins gros qu'à
droite ; le doigt le plus externe est tordu transversalement aux
deux autres.

Le creux palmaire est remplacé par une surface convexe.

L'éminence thénar n'existe ni à droite ni à gauche. Mais il existe
une éminence hypothénar, et les mouvements d'adduction du petit
doigt sont possibles.

En l'absence des pouces, il est donc rationnel de penser que ce
sont les index qui manquent également.

En résumé, il y a donc, du côté du système osseux, absence des
radius et des cubitus, de quelques os du carpe, de deux métacar-
piens et des pouces et des index.

Du côté des systèmes musculaire, vasculaire et nerveux, l'au-
topsie seule pourra démontrer ce qu'il en reste.

Après quelques observations faites par M. Dollo sur le cas de
monstruosité qui vient d'être décrit, M. le Président remercie
M. Tiberghien de son intéressante communication. Il est décidé
que les moulages et les photographies présentées par M. Tiber-
ghien seront déposés dans les collections de la Société.

COMMUNICATION DE M. DE LOË.

FOUILLES DANS LE TROU DU CHENA, A MOHA.

Notre collègue et ami, M. le D^r Tihon, ayant communiqué récem-
ment ici le résultat de ses fouilles de la terrasse du trou du
Chenà (*), nous pensons devoir compléter cet intéressant travail

(*) Il paraît que *chená*, dans le patois du pays, veut dire *gouttière*.

Pourquoi ce nom de *chená* a-t-il été donné à la grotte, ou plutôt au petit bois dans
lequel elle est située? L'existence d'une ravine par laquelle les eaux pluviales s'écoulent

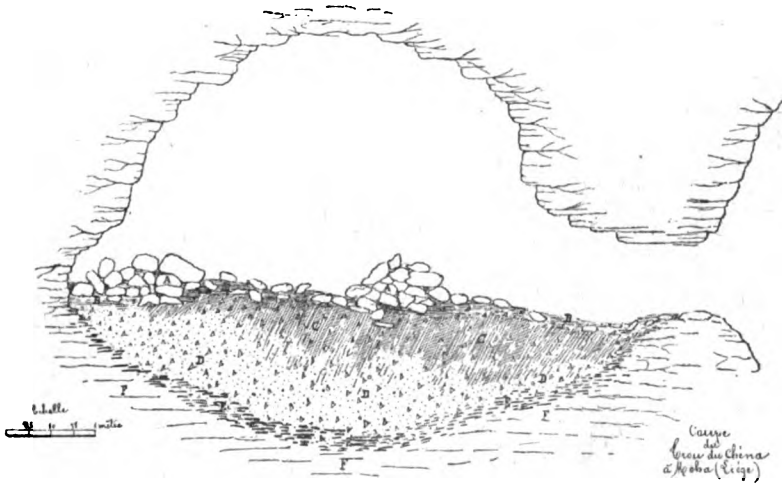
en donnant la liste des ossements et l'indication des quelques spécimens de l'industrie humaine que nous avons également recueillis à Moha, lorsque, peu de temps avant les recherches du docteur, le comte G. de Looz-Corswarem et nous avons exploré l'intérieur de la même grotte.

Nous n'avons pas à revenir sur la description de la caverne que nous a donnée M. Tihon et qui est en tout point fort exacte, mais voici la coupe, en commençant par le haut, des dépôts qui recouvraient le roc ou plancher de la grotte.

Coupe.

A. Blocs de calcaire carbonifère, très volumineux pour la plupart, couvrant le sol de la caverne et y formant un véritable chaos.

Ces éléments appartenaient à la roche encaissante et étaient l'effet d'un ou de plusieurs éboulements relativement récents de la voûte. L'amoncellement de ces débris était plus considérable vers le milieu et vers le fond de la grotte.



B. Terre végétale (humus) résultant de la décomposition des racines et des feuilles.

Cette couche superficielle contenait : des fragments anguleux de calcaire, de nom-

du plateau dans la vallée, ou encore certaine saillie de rocher rappelant peut-être vaguement la gouttière d'un toit, pourraient seules justifier cette appellation. Au surplus, ce ne serait pas la première fois que les gens de la campagne auraient donné aux choses des noms auxquels ne s'attache aucune signification.

breux tessons de poterie ancienne ⁽¹⁾, des morceaux de bois à demi-pourris, des coquilles terrestres (*Helix nemoralis*, Linné, et *Helix incarnata*, Muller) et des ossements de renards, de blaireaux et d'oiseaux. Épaisseur de la couche : 10 à 20 centimètres.

C. Argile de couleur gris-jaunâtre renfermant des blocs anguleux de calcaire d'un volume parfois assez considérable, des ossements appartenant aux espèces suivantes : *Canis lagopus*, *Canis vulpes*, *Felis cattus*, *Meles taxus*, *Ovis aries gallica*, *Ursus spelæus*, *Capra hircus*, *Hyæna spelæa*, *Equus caballus*, *Rangifer tarandus*, *Bos primigenius*, *Felis lynx*, quelques débris humains, des restes de repas (os fendus), des silex taillés, des instruments en os et un petit morceau de poterie d'une nature très grossière. Épaisseur de la couche : 20 à 70 centimètres (t).

D. Limon brun un peu sableux contenant quelques cailloux roulés de petite dimension, des fragments anguleux de calcaire, des ossements se rapportant aux espèces suivantes : *Hyæna spelæa*, *Sus scrofa*, *Canis lupus*, *Cervus elaphus*, *Equus caballus*, *Ursus spelæus*, *Bison europæus* (?), *Bos primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Elephas primigenius*, des silex taillés, des instruments en os, des débris de repas (os fendus), et des polypiers devoniens, ainsi qu'un morceau de coquille bivalve (*Productus*?) du calcaire carbonifère ⁽²⁾.

Cette couche, qui renfermait beaucoup plus d'ossements que la précédente, avait une épaisseur de 30 centimètres à 1 mètre.

E. Calcaire altéré sur une vingtaine de centimètres.

F. Calcaire stratifié.

Faune ⁽³⁾.

Meles taxus SCHREH. :

- 2 maxillaires inférieurs droits ;
- 1 maxillaire inférieur gauche ;
- 1 calcanéum droit ;
- 1 métacarpien ;
- 1 humérus droit.

Felis lynx :

- 1 maxillaire inférieur gauche.

Canis lagopus :

- 1 maxillaire inférieur gauche.

⁽¹⁾ M. D.-A. Van Bastelaer, qui a bien voulu examiner ces tessons, nous a transmis la note suivante : « Les poteries de Moha sont de diverses époques. Les plus anciennes » remontent au XIII^e siècle. Les pièces les plus remarquables sont des fragments de » vases émaillés au plomb, de l'origine de cet art, et des assiettes ornementées, toutes » primitives, que je reporte au moins au XIV^e siècle. Il y a aussi des débris de terrines ou » pots au feu à trois petits pieds, avec collier d'ornements faits au pouce, que l'on doit » reporter au XV^e siècle et qui sont très intéressants. Tout cela est mêlé à des débris » de poteries et même de grès qui nous conduisent jusqu'à la fin du XVI^e siècle. »

⁽²⁾ Ces fossiles se trouvaient ensemble, à côté d'un bois de cerf.

⁽³⁾ Nous devons la détermination de cette faune à l'inépuisable obligeance de notre ami M. Louis De Pauw.

Canis vulpes :

- 1 maxillaire inférieur droit;
- 1 molaire inférieure;
- 1 canine supérieure droite.

Canis lupus LIN. :

- 1 maxillaire inférieur gauche;
- 2 canines;
- 1 fragment de maxillaire infér. droit;
- 1 tibia droit.

Felis catus :

- 1 maxillaire inférieur droit;
- 2 maxillaires supér. (gauche et droit);

Ovis aries gallica (?) :

- 1 molaire supérieure;
- 1 molaire inférieure.

Capra hircus :

- 1 phalange;
- 4 molaires.

Sus scrofa HERMANN DE MEYER :

- 1 maxillaire inférieur gauche;
- 2 molaires;
- 1 incisive;
- 3 phalanges;
- 1 phalangine;
- 1 humérus gauche.

Hyæna spelæa GOLF. :

- 1 calcanéum;
- 2 cubitus;
- 1 tibia droit;
- 1 phalange;
- 2 métacarpiens;
- 4 maxillaires inférieurs gauches;
- 2 maxillaires inférieurs droits;
- 4 incisives;
- 6 précanines;
- 39 canines;
- 36 molaires.

Ursus spelæus BLUM. :

- 1 fémur gauche,
- 1 tibia gauche;
- 1 métatarsien gauche;
- 2 vertèbres lombaires;

- 1 canine supérieure droite;
- 1 précanine supérieure droite;
- 1 incisive supérieure droite;
- 3 molaires.

Equus caballus LIN. :

- 1 humérus gauche;
- 1 sabot (de l'un des pieds de derrière);
- 67 molaires supérieures;
- 41 molaires inférieures;
- 23 incisives;
- 1 fragment de maxillaire inférieur;
- 1 cavité cautelloïde.

Rangifer tarandus :

- 8 molaires;
- 1 fragment de maxillaire inférieur avec trois molaires;
- 3 autres fragments de maxillaire;
- 12 couronnes et fragments de bois;
- 1 vertèbre cervicale;
- 1 astragale gauche;
- 1 diaphyse du fémur;
- 1 fragment de métatarsien.

Cervus elaphus :

- 1 métacarpien droit avec os du carpe;
- 1 molaire supérieure;
- 1 molaire inférieure;
- 1 calcanéum droit;
- 1 couronne d'un bois.

Bos primigenius BOJANUS :

- 1 incisive;
- 2 molaires supérieures;
- 5 molaires inférieures;
- 1 phalange;
- 1 astragale;
- 2 fragments de métacarpiens infér.;
- 1 fragment d'humérus;
- 1 tibia gauche;
- 1 cavité cautelloïde;
- 1 calcanéum droit;
- 1 os du carpe;
- 1 diaphyse du fémur.

Bison europæus (?) :

- 1 molaire supérieure.

Rhinoceros tichorhinus CUVIER :

- 1 ilium droit ;
- 2 molaires supérieures ;
- 3 molaires inférieures ;
- 4 diaphyses d'humérus gauche ;
- 1 diaphyse de cubitus ;
- 1 diaphyse de radius ;
- 3 diaphyses de tibia ;
- 1 épiphyse supérieure de tibia :
- 2 fragments de côtes ;
- 2 cavités caudelloïdes ;
- 1 fragment d'atlas ;
- 1 humérus droit ;
- 1 astragale gauche ;
- 1 calcanéum.

Elephas primigenius BLUM. :

- Fragments de défense ;

Fragments de maxillaire inférieur ;

- 1 rotule ;
- 3 molaires supérieures gauches ;
- 2 molaires supérieures droites ;
- 2 molaires inférieures droites ;
- 6 petites molaires (dents de lait) ;
- Dernière lamelle d'une molaire d'un jeune individu ;
- Racine d'une grande molaire ;
- 1 fragment de vertèbre.

Homo sapiens :

- 1 péroné ;
- 1 vertèbre dorsale ;
- 1 phalange ;
- 1 molaire ;
- Quelques fragments de la boîte crânienne.

Industrie.

Si la faune du trou du Chenà présentait une certaine variété, les restes de l'industrie humaine étaient par contre peu nombreux.

Nous n'avons recueilli, en effet, dans les couches C et D, qu'une quarantaine de silex (lames, grattoirs, éclats retouchés et déchets de taille), quelques poinçons en os, parmi lesquels un très grand, fait d'un canon de bœuf ou de cheval, les fossiles et le fragment de poterie dont nous avons déjà parlé, et des débris de repas.

Le silex provient du crétacé des environs.

∴

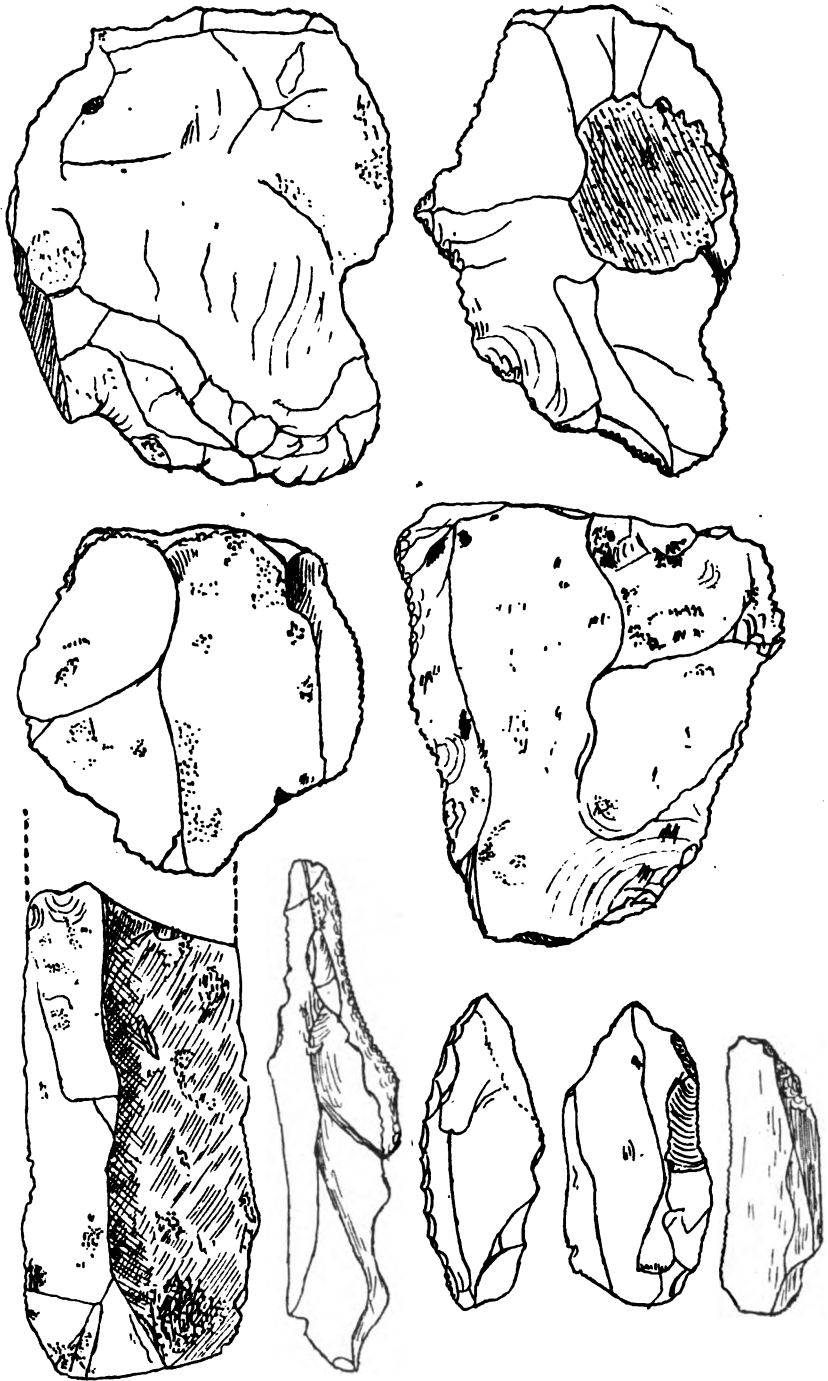
L'escarpement rocheux si pittoresque, dans le flanc duquel s'ouvre la petite grotte dont il vient d'être question, a été déboisé récemment et privé du lierre qui le tapissait. La caverne elle-même, à laquelle on a mis une porte, sert actuellement de remise pour les outils des ouvriers de la carrière voisine.

Enfin cette fâcheuse *industrie de la destruction des rochers*, comme dit Jean d'Ardenne, de plus en plus florissante dans la vallée de la Méhaigne, ne tardera pas à la faire disparaître complètement !

PLANCHE XXIII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XXIV.

**Grattoirs, lames et éclats retouchés, provenant de l'intérieur de la grotte du Chenà, à
Moha.**



BOU ALF. DE LOË, FOUILLES DANS LE TROU DU CHENA, A MOHA.



COMMUNICATION DE M. GOBLET D'ALVIELLA.
L'INFLUENCE DES ASTRES DANS LA DESTINÉE DES MORTS.
UN CHAPITRE D'ASTROLOGIE PRIMITIVE.

RÉSUMÉ.

L'homme des temps préhistoriques qui, à en juger par les sauvages actuels, personnifiait tout ce qui, dans la nature, lui paraissait doué d'un mouvement propre, a dû regarder les corps célestes comme des êtres animés et conscients, d'une nature extraordinaire et mystérieuse.

Parmi ces innombrables habitants du ciel, il a distingué de bonne heure, outre le soleil et la lune, un certain nombre d'étoiles dont l'apparition coïncide avec le retour du jour et des saisons. Or, c'est surtout en matière astronomique que, dans l'imagination populaire, les rapports de coïncidence sont pris pour des relations de cause à effet. Lucifer n'est pas seulement celui qui précède la lumière, mais celui qui l'apporte. Il est à remarquer que la même planète reçoit également chez les Chippeways et chez les Polynésiens le nom de : *Celui qui amène le jour*. Les Algonquins rapportent que l'été est dû à une constellation nommée l'Oiseau pêcheur, qui fit un trou dans la voûte céleste pour laisser passer le vent chaud et qui, percée d'une flèche à raison de ce méfait, vint tomber au nord où on la découvre à chaque retour de la saison chaude. Faut-il rappeler que chez les Grecs les chaleurs étaient causées par Sirius et les pluies par les Hyades?

Mais bientôt on fait un pas de plus. Si les astres, par leur apparition ou leur position relative, peuvent prédire ou même amener les saisons, pourquoi pas les autres événements qui marquent le cours de la nature ou de la vie humaine? De là l'astrologie, l'art de lire l'avenir dans la position des astres. Elle n'a pas seulement prévalu dans toutes les civilisations antiques; elle se retrouve avec les mêmes caractères chez nombre de peuples non civilisés. Quand les naturels de la Nouvelle-Zélande avaient à faire le siège d'une forteresse, on cherchait à lire le résultat dans la position de Vénus et de la lune. Si Vénus était au-dessus, l'assiégeant devait l'emporter; au cas contraire, c'était l'assiégé.

L'homme est toujours à la recherche d'un allié surhumain, d'un protecteur céleste. Ce patron, cet ange gardien qui s'occupera spécialement de lui, il trouve aisément à le choisir dans la multi-

tude des étoiles; de là l'idée que la destinée de tout nouveau-né est liée aux mouvements d'un astre spécial.

Le soleil et la lune sont trop grands, trop puissants pour être ainsi accaparés par des individus; c'est sur la nature entière qu'ils font sentir leur action, ce sont des dieux nationaux, qui dominent les dieux des familles et les génies des individus. Ils opèrent en grand, pour mettre en fuite les démons des ténèbres, des frimas, des pestilences; enfin, par suite d'un raisonnement facile à reproduire, ils assurent aux morts une existence nouvelle.

M. Goblet d'Alviella expose toute une série de légendes qui, recueillies isolément chez les Nègres, les Hottentots, les Peaux-Rouges, les habitants des Carolines, les Néo-Zélandais, les Fidjiens, etc., peuvent toutes se ramener à la donnée suivante: la lune (ou le soleil) aurait voulu que l'homme pût revivre comme elle; mais un animal intervint qui empêcha l'homme de renaître sous sa forme première.

L'identité de ces légendes ne peut s'expliquer ni par un emprunt ni par une transmission héréditaire. Il faut donc qu'elles résultent d'un raisonnement mythique général dans l'esprit humain.

L'homme aura commencé par croire que le soleil et la lune mouraient chaque soir comme lui-même. Cependant, à la longue, il s'est persuadé que c'était le même astre qui reparaisait après être mort. D'où donc lui venait cette vie nouvelle? Évidemment, il allait la chercher sous terre, dans un autre monde. Mais l'homme aussi, à sa mort, était confié à la terre. Pourquoi n'en ressortirait-il pas comme le soleil et la lune? — De là le rôle de psychopompe si fréquemment attribué au soleil, l'assimilation du monde souterrain au séjour des astres, l'idée d'assigner les corps célestes pour séjour aux morts, les mythes des descentes aux enfers qui se retrouvent chez les peuples les plus divers, enfin la prérogative généralement accordée aux dieux solaires de dispenser l'immortalité.

Quant au rôle de l'animal dans ces légendes, il s'explique de la même façon. L'astre voulait que les hommes pussent revivre comme lui-même; l'animal, que tout fût fini pour eux, comme pour lui, après la mort, et, dans bien des cas, c'est sa volonté qui l'a emporté.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un résumé très succinct de l'intéressante conférence de M. Goblet d'Alviella, qui est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 11 heures.
